

Pr Valentine FIGEON
Chef de Service
Expert près la Cour d'Appel d'Orléans

Dr Pierrette VALENTINE
Maître de Conférences des Universités
Praticien Hospitalier

Dr Damien JITRE
Praticien Hospitalier
Expert près la Cour d'Appel d'Orléans

Dr Félicine POULIE
Praticien Hospitalier

Dr Félix DETRESSE
Chef de clinique des universités
Assistant des Hôpitaux

Dr Maurice LITURGE
Praticien Hospitalier
Expert près la Cour d'Appel d'Orléans

Dr Karine BOUGIE
Praticien Hospitalier attaché

EXAMEN MEDICO-LEGAL

de

VIVARIU Laurent

Je, soussigné Docteur Félix DETRESSE, médecin légiste, demeurant à l'Institut Médico-légal, hôpital Trousseau du CHRU de Tours (37), agissant sous délégation de la Directrice Générale du CHRU requise le 5 décembre 2017, par Mme GERVEAU, OPJ à la gendarmerie de CHINON, au fin de :

Bien vouloir désigner un médecin légiste de l'Unité de Médecine Judiciaire, hôpital de Trousseau, afin de procéder aux opérations suivantes :

Bien vouloir procéder à un examen médical de **VIVARIU Laurent né le 15/07/2002 à SAINT BENOIT LA FORET et demeurant 17 vallée de ferriterie 37500 THIZAY**, qui est hospitalisé au centre hospitalier BRETONNEAU à TOURS (rendez-vous fixé avec secrétariat le 05/12/2017).

Ce dernier a été victime d'un accident de travail le 04 décembre 2017.

Il y aura lieu d'effectuer toutes les constatations nécessaires sur cette dernière et remettre à l'issue un certificat circonstancié mentionnant l'ITT de la victime.

atteste avoir personnellement entendu et examiné le 6 décembre 2017 à 10h00 à l'Institut Médico-Légal Hôpital Trousseau du CHRU de TOURS, M. VIVARIU Laurent, né le 15/07/2002.

Préalablement à son accomplissement je, soussigné Docteur Félix DETRESSE, médecin légiste à l'Institut Médico-Légal du CHRU de TOURS, non inscrit sur l'une des listes énumérées à l'article 157 du Code de Procédure pénale, accepte la mission figurant dans la réquisition datée du 5 décembre 2017 de Mme GERVEAU, OPJ à CHINON. Je jure d'accomplir personnellement et loyalement les examens demandés, de faire rapport et de donner mon avis en mon honneur et conscience et de ne rien révéler, hors du cadre judiciaire, des secrets dont j'aurais connaissance dans l'accomplissement de cette mission.

COMMÉMORATIFS

Selon ses déclarations, M. VIVARIU âgé de 15 ans est en stage de découverte professionnelle le 4 décembre 2017 dans le domaine de l'électricité.

Il ne se rappelle pas des faits. Sa mère déclare que son maître de stage lui aurait demandé de refermer un boîtier de tableau électrique. Alors que le maître de stage se trouvait à environ une dizaine de mètres de M. VIVARIU, il le voit s'électriser vers 14h45 et contacte le SMUR à 14h47. Il pratique un massage cardiaque externe sur conseils du SMUR jusqu'à l'arrivée des pompiers, puis ces derniers prennent le relais jusqu'à l'arrivée du SMUR à 14h55.

Le temps d'arrêt cardiaque sans massage est estimé aux alentours de 5 minutes, le temps d'arrêt cardiaque avec massage (No flow) est estimé à moins de 25 minutes.

D'après sa mère, Laurent aurait été retrouvé au pied d'un escabeau dont une des marches était cassée. Elle suppose qu'il s'est rattrapé au tableau électrique lorsque la marche a cédé. Il s'agirait d'un compteur triphasé de 380 volts et 63 ampères.

Une reprise d'activité cardiaque spontanée est enregistrée à 15h10 avec mouvements respiratoires et glasgow 6. M. VIVARIU est hospitalisé en service de réanimation médicale, hôpital Bretonneau, du CHRU de Tours, le jour même.

Le 4 décembre 2017, aux alentours de 22h30, la troponine est mesurée à 1360.

Le 5 décembre 2017, elle est redescendue à 511 à 6h du matin.

Une levée des sédations est réalisée progressivement dans la journée du 5 décembre 2017.

DOLEANCES

Ce jour, M. VIVARIU apparaît relativement sédaté par le traitement de réanimation. Il se plaint de douleurs en région thoracique antérieure probablement en lien avec les massages cardiaques.

EXAMEN CLINIQUE

L'examen clinique est celui d'un jeune homme de 15 ans en bon état général apparent, orienté, cohérent, bien qu'encore relativement sédaté et ralenti. Il est calme.

Il pèse 75kg et mesure 169 cm.

Il déclare être droitier.

L'examen clinique cutané a permis de mettre en évidence des lésions traumatiques récentes :

Membre supérieur droit

- main, face palmaire : trois lésions blanchâtres de 0,7, 0,4 et 0,2 cm de diamètre, papuleuses,
- main, éminence thénar : plusieurs abrasions punctiformes,
- main, premier doigt, articulation interphalangienne : une lésion ulcérée récente de 0,4 cm de diamètre à fond blanc,
- main, 3^{ème} doigt, face dorsale, IPD : plusieurs dermabrasions de 0,3 à 0,4 cm de long.

Membre supérieur gauche

- main, face palmaire, éminence thénar : une vaste brûlure à fond blanchâtre, indolore, de type 3^{ème} degré, creusée, de 5 x 2 cm,
- 3^{ème} doigt, face dorsale, IPD : une dermabrasion de 1 x 0,4 cm.

Thorax

- face antérieure : lésion ecchymotique rectangulaire reproduisant l'empreinte d'électrodes de défibrillation.

Il devrait sortir prochainement du service de réanimation médicale et être admis en service de chirurgie plastique à l'hôpital Trousseau pour une prise en charge de la brûlure de la main gauche et une éventuelle greffe de peau chez un patient droitier.

DISCUSSION

J'ai effectué l'examen médico-légal de **M. VIVARIU Laurent**, à l'Institut Médico-légal, hôpital Trousseau du CHRU de Tours le 6 décembre 2017 à partir de 10h00.

Selon les informations recueillies, M. VIVARIU est victime d'une électrisation sur les lieux de son stage le 4 décembre 2017. Ce jour, il est orienté, conscient et cohérent. Le bilan biologique est en train de se normaliser.

Il devrait sortir prochainement du service de réanimation médicale et être admis en service de chirurgie plastique à l'hôpital Trousseau pour une prise en charge de la brûlure de la main gauche et une éventuelle greffe de peau chez un patient droitier.

L'examen clinique a mis en évidence une brûlure de 3^{ème} degré de la main gauche qui évoque un point d'entrée du courant et des brûlures de 2^{ème} degré de la main droite correspondant à des points de sortie. L'ensemble des éléments constatés est compatible avec les faits rapportés.

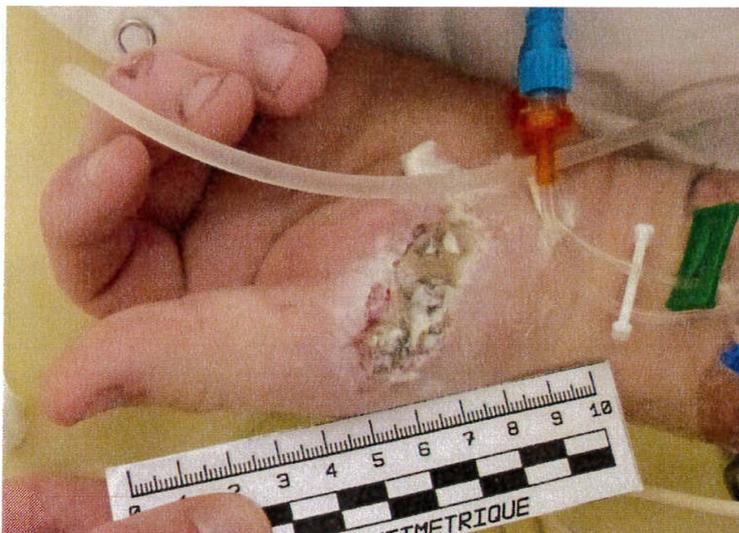
En conséquence, l'état de M. VIVARIU Laurent, consécutif aux faits du 4 décembre 2017, entraîne une Incapacité Totale de Travail d'une durée prévisible de TRENTE jours susceptible de prolongation selon l'évolution des lésions.

Tours, le 6 décembre 2017

Docteur DETRESSE Félix
Médecin légiste
n° RPPS 10100254950
CHRU de Tours, Hôpital Trousseau
Institut de Médecine Légale
37044 TOURS CEDEX 9

Dr Félix DETRESSE

ICONOGRAPHIE



Brûlure 3^{ème} degré main gauche (entrée)



Brûlure 2^{ème} degré main droite (sortie)

GENDARMERIE NATIONALE				ENQUÊTE DE FLAGRANCE	
Compagnie de Chinon CHINON COB de Chinon BT CHINON				PROCÈS-VERBAL DE RÉQUISITION	
Code unité 14366	Nmr P.V. 05686	Année 2017	Nmr dossier justice	Nmr pièce	N° feuillet 1 / 1

Le mardi 05 décembre 2017 à 16 heures 55 minutes.

Nous soussigné Gendarme Emeline GERVEAU, Officier de Police Judiciaire en résidence à CHINON

Vu les articles 16 à 19 et 53 à 67 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à CHINON 37500, rapportons les opérations suivantes :

Article prévoyant la réquisition : Article 60 du code de procédure pénale

Magistrat autorisant la réquisition : Mme HUET, substitut du procureur à TOURS.

Affaire : **VIVARIU Laurent (hospitalisé au Centre Hospitalier BRETONNEAU)**

REQUÉRONS : M. le directeur, CHRU TROUSSEAU, avenue de la République à CHAMBRAY LES TOURS 37170

MISSION :

Bien vouloir désigner un médecin légiste de l'Unité de Médecine Judiciaire, hôpital de Trousseau, afin de procéder aux opérations suivantes :

Bien vouloir procéder à un examen médical de **VIVARIU Laurent né le 15/07/2002 à SAINT BENOIT LA FORET et demeurant 17 vallée de ferrière 37500 THIZAY**, qui est hospitalisé au centre hospitalier BRETONNEAU à TOURS (rendez-vous fixé avec secrétariat le 05/12/2017).

Ce dernier a été victime d'un accident de travail le 04 décembre 2017.

Il y aura lieu d'effectuer toutes les constatations nécessaires sur cette dernière et remettre à l'issue un certificat circonstancié mentionnant l'ITT de la victime.

Rappelons que :

- Le secret professionnel ne peut être opposé, sauf motif légitime, pour refuser de répondre à la présente réquisition.

- Le fait de s'abstenir de répondre dans les meilleurs délais à la présente réquisition est puni d'une amende de 3750 euros. Les personnes morales en sont responsables pénalement, dans les conditions prévues par l'article 121-2 du code pénal.

- Le destinataire de la présente réquisition est dépositaire d'une information protégée par le secret de l'enquête judiciaire, dont la révélation est réprimée par l'article 434-7-2 du code pénal.

ENVOI DE LA RÉQUISITION :

Envoi par fax : 02.47.47.75.77

RETOUR DE LA RÉQUISITION :

Envoi par mail : emeline.gerveau@gendarmerie.interieur.gouv.fr

PERSONNE RÉCEPTIONNANT LA RÉQUISITION :

Déclaration concernant la réquisition

() Accepte la mission et ne prête pas serment (art.157 CPP)

Accepte la mission et prête serment d'apporter son concours à la justice en son honneur et conscience.

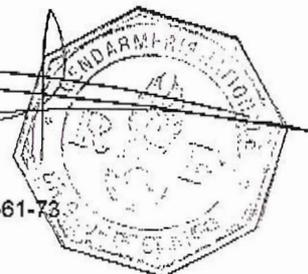
() Refuse la mission et prend connaissance des sanctions encourues.(art.R642-1 du CP et 60-1, 60-2 du CPP)

La personne requise

L'Officier de Police Judiciaire

Date & Heure de réception:

Docteur GAMBIER Arsène
Médecin légiste
n° RPPS 10100834950
Institut de Médecine Légale
CHRU de Tours. Hôpital Trousseau
37044 TOURS CEDEX 9



Coordonnées de l'OPJ requérant : Gendarme Amélie HERVEAU - 06-35-24-61-73

Vu les articles 16 à 19 et 53 à 67 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à CHINON 37500, rapportons les opérations suivantes :

Article prévoyant la réquisition : Article 60 du code de procédure pénale

Magistrat autorisant la réquisition : Mme HUET, substitut du procureur à TOURS.

Affaire : **VIVARIU Laurent (hospitalisé au Centre Hospitalier BRETONNEAU)**

REQUÉRONS : M. le directeur, CHRU TROUSSEAU, avenue de la République à CHAMBRAY LES TOURS 37170

MISSION :

Bien vouloir désigner un médecin légiste de l'Unité de Médecine Judiciaire, hôpital de Trousseau, afin de procéder aux opérations suivantes :

Bien vouloir procéder à un examen médical de **VIVARIU Laurent né le 15/07/2002 à SAINT BENOIT LA FORET et demeurant 17 vallée de ferrière 37500 THIZAY**, qui est hospitalisé au centre hospitalier BRETONNEAU à TOURS (rendez-vous fixé avec secrétariat le 05/12/2017).

Ce dernier a été victime d'un accident de travail le 04 décembre 2017.

Il y aura lieu d'effectuer toutes les constatations nécessaires sur cette dernière et remettre à l'issue un certificat circonstancié mentionnant l'ITT de la victime.

Rappelons que :

- *Le secret professionnel ne peut être opposé, sauf motif légitime, pour refuser de répondre à la présente réquisition.*

- *Le fait de s'abstenir de répondre dans les meilleurs délais à la présente réquisition est puni d'une amende de 3750 euros. Les personnes morales en sont responsables pénalement, dans les conditions prévues par l'article 121-2 du code pénal.*

- *Le destinataire de la présente réquisition est dépositaire d'une information protégée par le secret de l'enquête judiciaire, dont la révélation est réprimée par l'article 434-7-2 du code pénal.*

ENVOI DE LA RÉQUISITION :

Envoi par fax : 02.47.47.75.77

RETOUR DE LA RÉQUISITION :

Envoi par mail : emeline.gerveau@gendarmerie.interieur.gouv.fr

PERSONNE RÉCEPTIONNANT LA RÉQUISITION :

Déclaration concernant la réquisition

Accepte la mission et ne prête pas serment (art.157 CPP)

Accepte la mission et prête serment d'apporter son concours à la justice en son honneur et conscience.

Refuse la mission et prend connaissance des sanctions encourues.(art.R642-1 du CP et 60-1, 60-2 du CPP)

La personne requise

L'Officier de Police Judiciaire

Docteur Félix DETRESSE

Médecin légiste

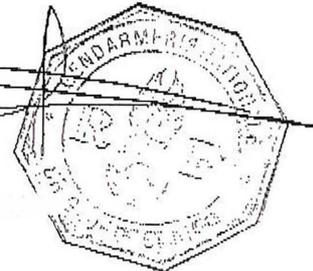
n° RPPS 10100834950

Institut de Médecine Légale

CHRU de Tours. Hôpital Trousseau

37044 TOURS CEDEX 9

Date & Heure de réception:



Coordonnées de l'OPJ requérant : Gendarme Emeline GERVEAU